

FP 23.04 – Règles relatives aux paiements, désistements, remboursements des activités (hors voyages)			
Version	Date	Auteur	Approbateur(s)
1.0	12/06/23	C. Pernot	Conseil du 15/03/23

## OBJET

Cette procédure précise les modalités liés aux actes financiers des Activités

## DEFINITION

N/A.

## MODE OPERATOIRE

### Paiement des activités

A compter du 15 avril 2023, toute inscription à une activité n'est définitive qu'à réception du règlement de l'adhérent. A défaut de règlement, l'adhérent reste sur liste d'attente.

Le rappel de cette règle sera systématiquement fait par l'organisateur de l'activité sur le formulaire d'inscription.

Sur tout formulaire d'inscription à une activité, figurera désormais une case à cocher d'acceptation des conditions d'inscription, de règlement et de remboursement. Cette case sera à cocher obligatoirement pour pouvoir soumettre le formulaire d'inscription.

Le paiement par chèque d'une activité doit préciser 2 choses

L'ordre -> Club Btonics

La référence -> au dos du chèque la date prévue de l'activité et l'intitulé de l'activité

Le paiement par virement d'une activité doit contenir 2 éléments

L'ordre -> Il s'agit de l'IBAN du Club Btonics rappelé sur le formulaire d'inscription

L'intitulé ou le motif ou la référence du virement -> préciser la date prévue de l'activité et l'intitulé de l'activité

### Désistement et Remboursement

Le remboursement est effectué dans les seuls cas suivants :

- En cas d'annulation de l'activité par le Club ou l'Organisme
- En cas de report de l'activité par le Club et si la date ne convient pas à l'adhérent
- En cas de désistement de l'adhérent avant la date de clôture de l'inscription.

Un désistement communiqué la veille ou le jour J ne donne pas lieu à remboursement. Par exception à cette règle, l'adhérent pourra être remboursé si la place est acceptée par un adhérent en liste d'attente.

### Champ d'application

Ces règles s'appliquent aux Activités de Sorties, Escapades, Découvertes et Visites guidées.

Elles ne s'appliquent pas aux Voyages qui ont leurs propres règles.